



ACTION CGT 34

Le journal des salariés de l'Hérault

SPÉCIAL 52^e CONGRÈS

DOCUMENT D'ORIENTATION du 52^e CONGRÈS DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS CGT DE L'HÉRAULT



Les 15 et 16 mai 2025 CCAS du Cap d'Agde

SOMMAIRE

En guise d'introduction	3
Le département de l'Hérault en dix chiffres clés	4
La CGT dans l'Hérault en dix chiffres clés	5
Agir pour gagner	6
Agir pour la paix	6
Lutter contre les idées d'extrême droite, un engagement syndical !	7
Pour la retraite à 60 ans	9
Plan d'urgence pour vivre, travailler, se former dignement dans l'Hérault	10
Pour le plein-emploi, gagner la réduction du temps de travail à 32 h	12
Lutter pour et avec la jeunesse	13
Renforcer la place des femmes dans la CGT et l'activité « Femmes-mixité »	15
Le syndicalisme retraité, un enjeu pour toute la CGT	17
Tourisme loisirs culture et sports, une ambition sociale subversive	18
S'organiser pour gagner	19
Construire le syndicalisme de masse au service ces luttes !	19
L'union locale, outil de proximité au service des salarié-es, des syndicats et de la CGT	21
Pour des Unions locales encore plus proches	22



EN GUISE D'INTRODUCTION

Chère, cher camarade,

Le Comité Général de l'UD de décembre 2023 a lancé la préparation du 52^e congrès départemental. Tu disposes aujourd'hui du document amendé et finalisé lors de la CE du 4 avril 2025.

Les résultats consolidés de la mesure d'audience étant arrivés le 8 avril, ils vous seront présentés au congrès.

Le document est divisé en deux grandes parties regroupant nos orientations revendicatives, « Agir pour gagner », et nos orientations de vie syndicale, « S'organiser pour gagner ».

Concernant la partie « Agir pour gagner », nous sommes repartis des documents antérieurs en les enrichissant de thématiques peu ou pas suffisamment développées sur les congrès précédents et qui ont pris de l'importance durant ce mandat (paix, extrême droite, etc.).

Le dernier document tirait beaucoup de conséquences de la séquence COVID. Ce n'est pas ou plus le cas dans celui-ci. Sur les questions de santé, nous reprenons nos orientations au niveau des créations d'emplois ou des services d'urgence, par exemple.

Nous avons retravaillé et reconduit l'orientation sur les 32h, peu travaillée sur le mandat du fait de la longue bataille sur les retraites.

La partie « Extrême droite » est plus développée compte tenu des enjeux politiques actuels et à venir (élections municipales de 2026, élections présidentielles de 2027).

Ajout aussi d'orientations sur la jeunesse, inspirées des textes confédéraux, pour prendre en compte la décision d'en faire le débat de clôture du premier jour du congrès.

Concernant la partie « S'organiser pour gagner », nous avons repris les éléments débattus lors des réunions « Vie syndicale », dont celle du 21 septembre 2024. On poursuit et enrichit les orientations. La partie sur les unions locales (UL) fait suite aux débats du comité général et à plusieurs réunions de travail avec les secrétaires généraux des UL.

Nous vivons une séquence extrêmement dense avec une actualité politique instable et des changements qu'il nous faudra intégrer lors des débats d'actualité du congrès, le document d'orientation ne pouvant être modifié au fil de l'eau. Il doit s'inscrire sur les trois ans à venir.

Attention, ce document est complété du rapport d'activité de l'union départementale, qui comporte les différents éléments d'analyse du contexte politique du mandat et rend compte de ce mandat.

Vous le savez, il ne s'agit pas ici de refaire le document du congrès confédéral. C'est un équilibre. Ces deux documents sont le fruit d'un travail collectif de la CE sortante et seront soumis au vote du congrès.

Salutations fraternelles,

Serge Ragazzacci
Secrétaire général



Le département de l'Hérault en 10 chiffres clés

1 232 800 : c'est la population du département de l'Hérault. Ce chiffre est en constante augmentation et en progression de 73 580 habitant-es depuis notre dernier congrès. Des étudiant-es venu-es de toute la France étudient à Montpellier et y restent. De plus, bon nombre de retraité-es viennent passer leurs vieux jours dans notre département. Nous sommes l'un des quatre départements français dont la population augmente le plus entre 2014 et 2020. On constate une évolution du salariat tournée vers les activités tertiaires, avec une demande de salarié-es diplômé-es.

418 040 : salarié-es de l'Hérault tous secteurs confondus. Ce chiffre est en augmentation également, avec 30 028 salarié-es de plus depuis notre dernier congrès. Il est à noter que la part que représentent les emplois industriels est minime, avec 6,3 %. Durant le mandat, plusieurs fermetures de sites sont intervenues, aggravant la désindustrialisation. 239 839 de ces salarié-es, soit plus de la moitié, sont des ingénieur-es, cadres, technicien-nes ou agent-es de maîtrise. Ce nombre est en progression de 42 217 depuis le 51^e congrès.

104 388 : salarié-es travaillent dans les trois versants de la fonction publique (hospitalière, territoriale et d'État) dans le département. C'est 3 004 fonctionnaires de moins que lors de notre dernier congrès. Ce chiffre reflète les politiques des gouvernements qui vendent des pans entiers de la fonction publique au privé.

277 738 : retraité-es dans le département. Ce chiffre est en augmentation avec plus de 12 182 retraité-es supplémentaires.

49,2 % : emplois relevant du transport, des commerces et des services. Avec un salariat en constante évolution (1,1 % d'augmentation depuis notre dernier congrès), nous constatons que les parts du commerce et des services marchands représentent une grande majorité des emplois sur notre département. 55 615 salarié-es travaillent dans le commerce.

240 770 : salarié-es travaillant sur la métropole de Montpellier, soit plus de la moitié du salariat du département. Ce chiffre nous montre que la

concentration de l'emploi se fait sur Montpellier, au détriment du reste du département. Cependant, les prix très élevés de l'immobilier sur le montpellierain obligent beaucoup de familles avec des revenus modestes à partir habiter en dehors de Montpellier. Se pose aussi le problème des infrastructures du transport de voyageurs et de marchandises.

775 348 : habitant-es de la zone d'emploi de Montpellier¹. C'est 44 408 de plus que lors de notre dernier congrès. Ces chiffres confirment la fracture territoriale et le besoin d'engager une autre politique, un aménagement du territoire qui prenne en compte l'ensemble du département. Des infrastructures à développer existent, comme autour du port de Sète ou du dépôt SNCF de Béziers. Ils confirment la nécessité de développer des projets de territoires dans nos unions locales.

140 810 : nombre de privé-es d'emploi dans l'Hérault, toutes catégories confondues. Ce nombre reste très élevé sur le département. À noter, l'emploi précaire et à temps partiel continue d'augmenter, ainsi que l'emploi intérimaire.

80 000 : nombre d'étudiant-es à Montpellier. C'est ce qui classe Montpellier comme une des villes les plus jeunes de France. Les étudiant-es représentent 17,31 % de la population de la ville, ce qui porte à un sur deux le nombre de jeunes de moins de 30 ans sur la métropole de Montpellier. C'est donc un enjeu majeur pour la CGT.

1 581 euros : c'est le revenu mensuel médian. Globalement, notre département connaît des situations de pauvreté importantes. Ce revenu médian est de 1 621 euros sur la région Occitanie et 1 697 euros sur le territoire de la métropole de Montpellier. 20 % des héraultais-es vivent en dessous du seuil de pauvreté contre 17 % de la population en Occitanie, 34 % sur la commune de Béziers contre 18 % sur Montpellier. Les jeunes de moins de 30 ans sont les plus exposé-es sur le département, avec 31 % vivant sous le seuil de pauvreté contre 27 % en Occitanie et jusqu'à 47 % à Béziers².

La CGT dans l'Hérault en 10 chiffres clés

8 : nombre d'unions locales (UL) réparties sur le département. Les deux tiers des adhérent-es sont regroupés sur les UL de Montpellier et Béziers. Les zones se développent en périphérie des villes. Le 50e congrès avait pointé que nos locaux ne sont pas forcément à proximité immédiate des lieux de travail et d'habitation. L'enjeu de la proximité et de la solidarité interprofessionnelle reste entier. Il est à noter que l'ensemble de nos UL se renforce durant le mandat écoulé.

495 : nombre de syndicats et de sections ayant effectué des règlements à CoGéTise sur l'exercice 2023 clos, répartis sur 30 fédérations. 125 nouvelles bases ont été créées durant le mandat, et 9 syndicats.

10 170 : nombre de syndiqué-es dans le département. 48,28 % sont dans des entreprises du privé et 48,28 % sont du secteur public, 11,61 % sont des ouvrier-es, 63,31 % sont des employé-es, 22,28 % sont des ICTAM et 2,8 % sont des enseignant-es. Aussi, 9,43 % des syndiqué-es n'ont pas de syndicat et sont dits « isolé-es », en baisse de 0,2 point ; ce chiffre, même s'il tend à se réduire, montre que presque 10 % de nos syndiqué-es n'ont pas de base de rattachement, ce qui peut handicaper la vie syndicale, la continuité de l'adhésion et l'élévation du rapport de force.

74,01 % : c'est le pourcentage de nos syndiqué-es qui sont dans un syndicat de plus de 50 adhérent-es.

44,55 % : pourcentage de femmes syndiquées, chiffre en augmentation de 1,2 point. On constate une progression de la féminisation de nos forces organisées avec, de surcroît, 53,25 % de femmes chez les nouveaux adhérent-es.

52 ans : âge moyen des syndiqué-es. Chez les nouveaux et nouvelles adhérent-es, 10 % ont moins de 30 ans, avec une majorité de jeunes entre 25 et 30 ans. Ce chiffre nous montre que malgré certains discours, notre CGT n'est pas ringarde et attire toujours les jeunes. L'entrée tardive dans l'emploi et l'embauche en CDI autour de 28 ans pénalisent la syndicalisation.

1 428 : syndiqué-es retraité-es, soit 14,04 % des syndiqué-es, malgré nos orientations de congrès, qui avaient pour ambitions d'atteindre les 2 000 syndiqué-es. Il y a donc tout un champ de syndicalisation à couvrir, d'autant que dans les années à venir, de nombreux départs à la retraite sont prévus. Réussir la continuité syndicale dans chaque profession reste un enjeu.

59,08 % : pourcentage de syndiqué-es depuis plus de 5 ans. Ce chiffre signifie que plus de 40 % de nos adhérent-es le sont depuis moins de 5 ans et que nous avons des difficultés à les conserver dans le temps, soit par manque d'organisation, soit par absence de structuration efficace pour répondre à leurs sollicitations, soit par une mauvaise prise en compte de la continuité syndicale. Le travail engagé a permis de faire augmenter ce chiffre depuis notre dernier congrès.

2,02 % : taux de syndicalisation chez les actif-ves. Le taux de syndicalisation des retraité-es est à 0,51 %. Attention, ces indications doivent être relativisées compte tenu d'une augmentation continue de la démographie sur le département.

10 000 : c'est le nombre d'adresses postales renseignées. Avec 7 309 adresses courriel, c'est plus de 2 000 adresses postales et mail supplémentaires. Même si nous sommes en nette progression sur cet aspect, nous devons augmenter le nombre d'adresses mail et postales, car elles sont essentielles pour les communications et le lien régulier avec chaque adhérent-e. C'est donc près de 30 % de nos adhérent-es qui ne peuvent recevoir aucune information CGT par courriel. Ce chiffre reste à pondérer, car la mise à jour par les syndicats du CoGiTiel n'est pas systématique, même si de nets progrès ont été faits depuis notre dernier congrès.



Délégués du 34 manifestants à Clermont-Ferrand



Abdel responsable ALS



Arnaud SG UL de Sète

Agir pour la paix

Les guerres et les conflits armés se sont développés dans le monde entier et frappent tous les continents. Cette situation exacerbe partout les tensions internationales. La CGT dénonce une augmentation des budgets militaires dans tous les pays d'Europe. En France, il sera porté de 43,9 milliards d'euros en 2023 à 69 milliards en 2030. Ces choix guerriers se font au détriment de la recherche de relations internationales en faveur de la paix.

L'attaque russe contre l'Ukraine en février 2022 a ramené la guerre aux portes de l'Europe. Le risque nucléaire n'est pas écarté.

Au Proche-Orient, le massacre perpétré par le Hamas le 7 octobre 2023 ne justifiera jamais celui de 50 000 palestinien-nes ni les plus de 100 000 blessé-es et mutilé-es. Les otages et les prisonnier-es politiques doivent être libéré-es,

tout comme les territoires occupés, et il doit être mis fin à l'apartheid. La CGT est favorable à une solution à deux États.

Pour la CGT, il est temps, partout dans le monde, de faire taire les armes, d'ouvrir la porte à des négociations, à la diplomatie et surtout de bloquer cette course folle au surarmement, qu'il soit conventionnel ou nucléaire.

Il est temps que notre pays signe le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) et respecte les traités et conventions qu'il a lui-même signé-es, ce qui éviterait la honte d'être traîné devant les tribunaux internationaux, y compris au travers de sociétés comme Dassault, Thales, MBDA, etc.

De plus, la France doit exiger la levée du blocus de Cuba.

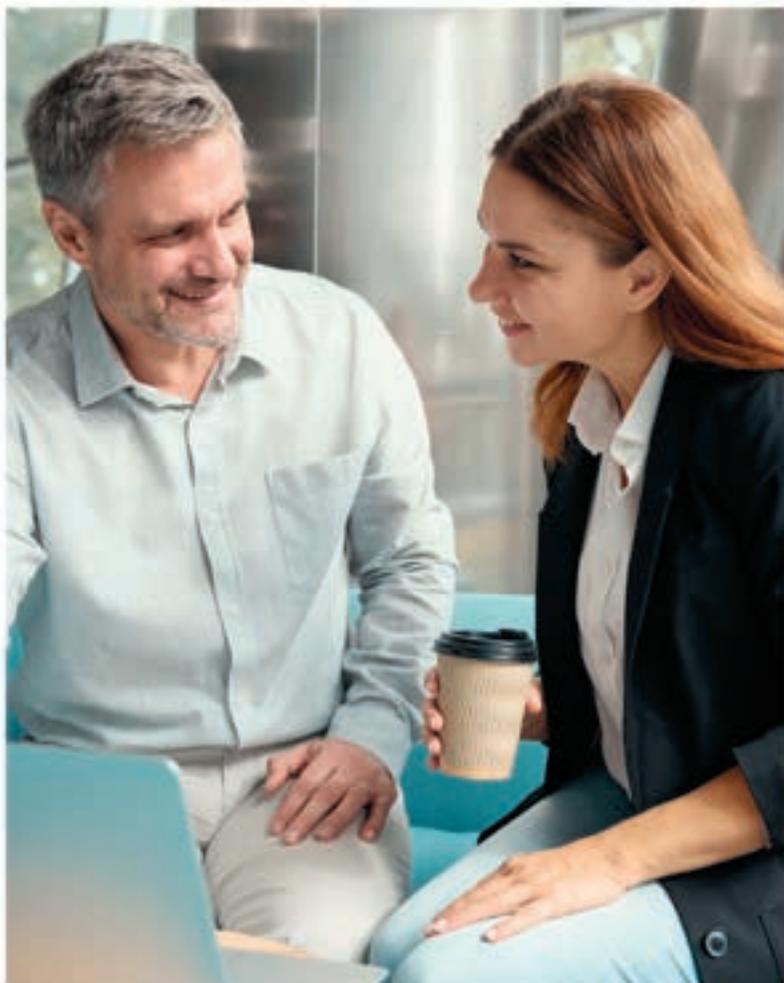
Orientations

- **Le congrès rappelle que les questions de paix et de désarmement doivent reprendre toute leur place dans notre organisation, profondément internationaliste et pacifiste, qui prône avant toute chose la coopération, l'entraide, la solidarité et l'amitié entre les peuples ;**
- **Le congrès appelle nos syndicats, unions syndicales et unions locales à débattre et agir concrètement pour la paix, la solidarité internationale et le désarmement. Sans paix, pas de progrès social possible ;**
- **le 1^{er} mai doit redevenir une puissante journée de mobilisation pour la paix et la solidarité internationale.**

Vous êtes adhérent CGT ? Vous êtes protégé.

Résolument ancrés dans le secteur de l'économie sociale, nous démontrons qu'il est possible de conjuguer efficacité économique, solidarité et création de valeur sociale. Depuis 40 ans, des contrats Macif protègent les adhérents et militants CGT à jour de leurs cotisations lors de leurs activités syndicales et professionnelles.

Dès votre adhésion, vous êtes protégé dans le cadre de votre activité syndicale.



Vous êtes garanti en cas d'accident survenu dans le cadre des activités et missions confiées par la confédération ou l'une de ses structures suite à :

- des dommages corporels dus à un accident garanti (perte de salaire⁽¹⁾, invalidité⁽²⁾, incapacité permanente⁽³⁾, décès)
- la mise en cause de votre responsabilité civile ; si vous occasionnez des dommages corporels, matériels ou immatériels à un tiers, la Macif indemnise la victime des dommages subis.

La Macif et la CGT sont partenaires pour soutenir votre engagement. C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, nous sommes à vos côtés pour sécuriser votre action militante.

Pour en savoir plus,
scannez ce QR Code



Les garanties citées sont accordées dans les conditions et limites fixées aux contrats souscrits.

(1) En cas d'arrêt de travail de plus de 15 jours.

(2) Taux d'invalidité supérieur ou égal à 5% retenu par le médecin expert.

(3) Incapacité permanente à partir de 66%.

Crédit photo : Svitlanahulko85 / Panther Media / GraphicObsession.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

Lutter contre les idées d'extrême droite, un engagement syndical !

À l'opposé d'autres organisations syndicales, nous plaçons la lutte contre l'extrême droite au cœur de notre stratégie syndicale. La lutte contre le racisme, l'antisémitisme ou l'islamophobie fait partie de notre histoire et de notre engagement.

Nous considérons que ce qui détermine les rapports sociaux, ce sont des rapports d'exploitation et d'aliénation et la lutte des classes. L'extrême droite cherche à effacer la lutte des classes pour mieux la mener au profit du grand patronat. La radicalité de son programme va exclure et discriminer davantage les classes populaires, notamment les citoyen·nes français·es issu·es de toutes les migrations.

L'extrême droite a reçu ces dernières années un soutien de plus en plus fort des puissances de l'argent. L'empire Bolloré s'est mis au service des partis fascistes, il travaille à la banalisation de leurs thèses, il légitime les postures racistes et anti-immigré·es. Il est allé jusqu'à façonner sa propre créature, Zemmour, qui a contribué à renforcer la respectabilité d'un RN assagit, en fixant le vote des plus extrémistes.

Dans un contexte de brouillage permanent des repères politiques, l'extrême droite poursuit ses logiques d'opposition au sein du monde du travail et détourne les colères de celles et ceux qui souffrent le plus des crises sociales et économiques en cours et vivent dans un sentiment d'abandon.

Le RN bénéficie du soutien financier direct d'une partie du capital et notamment :

- de Pierre Edouard Sterin, milliardaire dont le plan, dévoilé par L'Humanité, prévoit 150 millions d'investissement sur 10 ans pour former des cadres, faire du lobbying et tisser des liens avec la droite pour organiser l'alliance indispensable à leur victoire ou encore multiplier les actions juridiques contre les « théories du genre » ou l'immigration ;
- de Bolloré et de ses médias : Journal du dimanche, C News, Europe 1 notamment,

ainsi que le rachat de l'École supérieure de journalisme (ESJ) de Paris, avec l'objectif d'élargir encore cette sphère ;

- d'Elon Musk et des réseaux sociaux qui servent de caisse de résonance à la fachosphère, multiplient et diffusent les fake news et organisent des attaques violentes contre les personnalités progressistes, dont de plus en plus sont contraints de quitter ces réseaux sociaux.

Autant dire que si un travail de fond, d'ampleur n'est pas accompli sans attendre par l'ensemble des forces progressistes, le RN et ses alliés sont en situation d'arriver au pouvoir très rapidement. Lors des municipales, ils veulent s'emparer de 1 000 mairies, dont 100 villes, avant de gagner la présidentielle de 2027.

L'extrême droite au pouvoir, c'est l'aggravation de la casse de nos services publics et de notre système de sécurité sociale. L'existence du droit de grève et de notre syndicat serait profondément menacée. Lutter contre les thèses de l'extrême droite, lui infliger des défaites idéologiques et des défaites électorales, c'est un combat qui relève de notre action syndicale et le congrès appelle nos syndicats à le mener au plus près de l'outil de production.

Parce qu'il était minuit moins une, parce que nous avons inversé le cours de l'histoire écrit par les puissants et les élites, nous avons l'avantage. Nous devons continuer à travailler les dynamiques unitaires, pour que ce sursaut soit plus qu'un sursis.

Dans ce contexte difficile, la CGT reste fidèle à ses principes et mène la bataille antifasciste avec courage dans un monde syndical où certaines confédérations ont des positions ambiguës.

À noter aussi, dans notre région, une montée des violences dans plusieurs départements : locaux syndicaux de Solidaires, locaux associatifs régulièrement attaqués dans l'Hérault, manifestant·es agressé·es en marge des manifestations, commandos fascistes de

la fac de droit de Montpellier, manifestations attaquées à Toulouse, etc.

La CGT est une cible et la sécurisation de nos locaux, de nos initiatives et de nos manifestations doit être une préoccupation constante face à l'accélération et la montée des violences. Le congrès invite les syndicats à renforcer les équipes d'animation luttésécurité (ALS) en mettant à disposition des camarades et des moyens syndicaux.

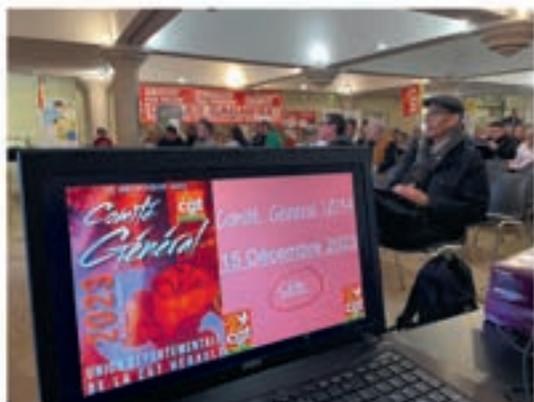
Là où la CGT est présente, l'extrême droite recule ! Faire reculer les déserts syndicaux, avoir plus de syndicats et de syndiqué-es permet de faire reculer les fascistes. L'expérience de ces derniers mois nous rappelle que nous sommes nous aussi perméables... Il y a donc un véritable enjeu à poursuivre et amplifier les débats et les formations.

Les prochains scrutins (municipales, présidentielles, législatives et régionales) pourraient être déterminants.

Orientations

Le congrès propose de renforcer notre action contre la montée de l'extrême droite :

- recenser les actes de violence, de racisme et de sexisme sur le département ;
- aider à la formation des directions syndicales ;
- échanger dans nos syndicats et avec les salarié·es sur l'imposture sociale de l'extrême droite ;
- faire le lien avec le collectif national ;
- poursuivre le travail unitaire en direction des autres syndicats, des associations et forces politiques ;
- porter nos revendications pour les élections à venir ;
- analyser les résultats électoraux ;
- échanger autour des bonnes pratiques sur la sécurisation de la CGT (ALS, etc.) ;
- former les équipes ALS.



Pour la retraite à 60 ans

La réforme portant la retraite à 64 ans a été imposée contre l'avis d'une majorité de la population et contre la mobilisation de l'ensemble des syndicats. Nous continuons à réaffirmer que cette réforme n'avait pas de majorité à l'Assemblée nationale. Une nouvelle fois, le 28 novembre 2024, les soutiens de

Macron ont empêché le vote portant sur l'abrogation de la réforme et commis une nouvelle brutalité contre le monde du travail.

Nous poursuivrons donc le combat jusqu'à obtenir un retour à la retraite à 60 ans.

orientations

Le congrès réaffirme qu'une véritable réforme des retraites doit reposer sur :

- maintenir et améliorer les régimes existants ;
- garantir la possibilité de départ à 60 ans ;
- assurer un niveau de pension d'au moins 75 % du revenu net d'activité pour une carrière complète ;
- élever les minimas de pension au niveau du Smic pour une carrière complète ;
- indexer les pensions sur les salaires avec une échelle mobile des salaires sur les prix ;
- permettre réellement des départs anticipés pour pénibilité, invalidité, incapacité, développer la prévention, aménager les fins de carrière. Prendre en compte les années d'études, les périodes de maladie, de maternité, de RSA ou de recherche d'emploi.



Plan d'urgence pour vivre, travailler, se former dignement dans l'Hérault

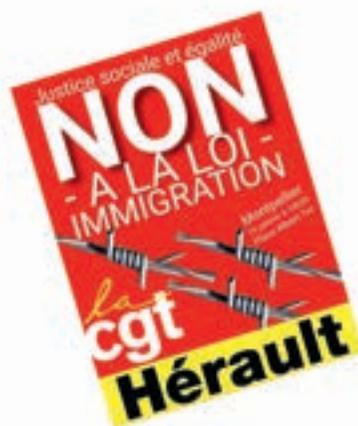
Une nouvelle crise industrielle frappe le pays alors que les années COVID auraient dû convaincre nos dirigeants de la nécessité de retrouver notre souveraineté industrielle. Le 27 novembre 2024, lors d'une conférence de presse, la CGT dénonçait près de 280 plans de licenciements et près de 300 000 suppressions d'emplois. Une saignée inférieure à la réalité, la casse de l'emploi étant en partie invisibilisée par près de 140 000 ruptures conventionnelles.

Cette situation démontre la nocivité de la politique de l'offre. Les centaines de milliards donnés aux entreprises, sans contrôle et sans contrepartie, conduisent à un désastre social justifiant, pour le pouvoir, un nouveau tournant de rigueur et d'austérité et une remise en cause de notre protection sociale et de nos services publics. Pendant que les droits des salarié-es sont remis en cause, le versement des dividendes pour les plus riches continue.

Ces dernières années sont, par ailleurs, marquées par les conséquences du dérèglement climatique. Là encore, le capital préserve ses intérêts et refuse de prendre en compte la nécessité de modifier en profondeur

notre système de production, nos modes de transport ou, plus globalement, notre mode de développement.

Notre département est particulièrement sinistré du point de vue de l'emploi et de l'industrie. Nous avons des potentiels de développement basés sur les nouvelles technologies, le développement des énergies renouvelables, de la chimie et bénéficions de voies de communication essentielles, comme le port de Sète. Les industries nouvelles sont par ailleurs à la recherche d'une main d'œuvre qualifiée qui peut offrir des débouchés à la jeunesse qui se forme dans nos universités. Le développement de ces secteurs d'activité permettra le maintien d'une population active et de leurs familles. Ceci aidera à renforcer tout le processus de formation des enfants, des jeunes et des adultes, depuis l'école primaire jusqu'à la formation continue dans l'activité professionnelle. Pour l'instant, les investissements sont loin d'être à la hauteur des enjeux de réindustrialisation nécessaires pour permettre de produire et consommer localement.



Par ailleurs, notre plan d'urgence s'inscrit dans une perspective de réhumanisation de nos services et entreprises publics. Avec le développement des nouvelles technologies, les accueils physiques disparaissent, laissant sur le côté toutes les personnes qui n'y ont pas accès. Les syndicats s'engagent à lutter pour obtenir des moyens nécessaires pour favoriser la réouverture d'accueils physiques et permettre



ainsi de réhumaniser les services publics et répondre aux besoins des populations.

Sur le département de l'Hérault, l'afflux continu de population, ajouté à la pression foncière, au manque de logements sociaux et à la spéculation immobilière, rend de plus en plus difficile l'accès au logement.

Orientations

- Le congrès affirme que l'eau, le gaz et l'électricité sont des biens de première nécessité, ils doivent échapper aux griffes de la spéculation et revenir dans le domaine public. Le retour à des entreprises publiques conditionne le succès de la lutte contre le réchauffement climatique. Avec nos camarades de la Fédération nationale Mines Énergies (FNME), nous développerons d'autres initiatives de débats nécessaires pour gagner la mise en place du Programme progressiste de l'énergie (PPE).
- Les augmentations du gaz et de l'électricité fragilisent les familles, mais aussi les entreprises. Nous revendiquons une TVA à 5,5 % sur l'énergie et la fin des coupures. La lutte contre la précarité énergétique est une de nos priorités.
- La question du pouvoir d'achat est une question centrale dans un département où les salaires sont parmi les plus bas de France, malgré le haut niveau de formation des travailleuses et des travailleurs. C'est pourquoi le congrès réaffirme sa détermination à mener une campagne permanente pour l'augmentation des salaires et des pensions.
- Les enjeux environnementaux exigent de développer des modes de transport générant peu de gaz à effet de serre. Les gouvernements libéraux poursuivent au contraire une politique de casse du ferroviaire, tant pour le transport de voyageurs que pour le transport de marchandises. Le « tout voiture » et le « tout camion » ont vécu. Le congrès rappelle l'urgence de transférer les marchandises de la route au rail. Le congrès appelle à la réouverture des lignes de proximité pour le voyageur, ainsi que la mise en place de moyens de transport en commun pour offrir à tous les citoyen·nes du département des alternatives de mobilité écologique.

Orientations

- Le congrès décide de faire de la bataille du logement digne un axe de travail du prochain mandat.

L'offre de soins : pour l'accès de tous au système de santé

Si la portion littorale de notre département est globalement bien pourvue en offre de soin, une étude plus minutieuse montre de fortes disparités d'un bassin à l'autre : la métropole montpelliéraine aspire l'activité lorsque le bassin Agde-Pézenas accuse des retards. Il en va de même pour toutes les zones montagneuses du département et leurs piémonts, tout particulièrement pour les 80 000 habitant-es de la vallée d'Hérault : le Bassin Lodève-Clermont-Gignac ne dispose ni de service d'urgence ni de maternité, alors qu'il y a plus de 1 000 naissances annuelles. Jadis assuré par le groupe privé « Oc santé », ces activités ont été abandonnées du jour au lendemain lorsqu'elles ne répondaient plus aux objectifs de ce groupe capitaliste familial.

Le centre hospitalier d'Agde, dont l'accueil permanent est menacé, doit devenir un véritable service d'urgences pour répondre aux besoins des 70 000 habitant-es à l'année et des 250 000 résident-es estivaux, avec la création par l'Hôpital Public d'un véritable service d'urgences ouvert 24h sur 24 et 7 jours sur 7, d'un centre d'imagerie et d'une maternité de proximité, permettant de désengorger les urgences de Sète et de Béziers. C'est une urgence pour ce bassin d'emploi, le plus pauvre de France.

Enfin, le simple accès aux médecins généralistes devient problématique tant pour les habitant-es des zones rurales que pour ceux

des quartiers populaires de la métropole. La politique volontariste de création de maisons de santé libérales ne répond pas aux enjeux et ne permet que rarement l'installation de jeunes médecins peu emballé-es par l'activité libérale. La médecine salariée offre des solutions attractives pour les jeunes professionnel·les : travail en équipe, temps de travail maîtrisé, tâches administratives réduites, etc.

Créer des centres de santé adossés aux hôpitaux ou aux collectivités territoriales permettrait de désengorger les services d'urgences.

Avec l'afflux de population et les difficultés pour se déplacer, la question d'un nouvel hôpital public pour couvrir la partie est du montpelliérain se pose.

Dans le secteur de la santé nous revendiquons :

- Une augmentation de 50 % des places dans les instituts de formation des personnels paramédicaux et en faculté de médecine ;
- La création de 2 000 emplois dans les hôpitaux publics héraultais, soit 10 % de personnels supplémentaires ;
- Dès aujourd'hui, la création de 4 000 emplois dans les EHPAD du département, tous métiers confondus.
- Création massive de places dans les EHPAD et des emplois en conséquence pour arriver à un taux d'accompagnement d'un-e soignant-e pour un-e résident-e.

Orientations

- **Le congrès décide de porter le débat sur la création et le développement de centres publics de santé et d'obtenir les moyens nécessaires pour que l'hôpital public réponde aux besoins de santé dans nos territoires.**
- **La disparition des CHSCT a détérioré la prise en compte de la santé des travailleur·ses. Les accidents du travail augmentent, ils tuent ou handicapent les salarié·es. Le congrès rappelle la détermination de la CGT à imposer le retour de CHSCT de plein droit. Le collectif « Santé-Travail » poursuivra son action, en particulier sur les questions de handicap.**

Pour le plein-emploi, gagner la réduction du temps de travail à 32 h

Encadrée et financée efficacement, la réduction du temps de travail peut apporter des réponses de progrès aux difficultés de la période (chômage, précarité, télétravail, « intelligence artificielle », révolution numérique).

Cela suppose des choix politiques et budgétaires forts : l'argent public et les profits accumulés doivent-ils servir à financer les emplois et développer les compétences et qualifications ou à subventionner des licenciements et augmenter les dividendes des actionnaires, principalement des fonds de pension ?

Depuis plusieurs décennies, les gouvernements qui se succèdent ne cessent de consentir des baisses d'impôts et des cotisations sociales dites « patronales » aux entreprises. Force est de constater l'échec cuisant de cette stratégie, qui n'est jamais remise en cause.

Il serait plus pertinent et efficace de mener une politique ambitieuse de réduction du temps de

travail afin de préserver et créer massivement des emplois. Pour rappel, la réduction du temps de travail à 35 heures a permis de créer 500 000 emplois. Nous continuons à réaffirmer la nécessité d'engager des politiques permettant le plein-emploi.

La réduction du temps de travail sans perte de salaire est donc aussi une nécessité immédiate pour la santé des travailleur-ses par la baisse de la durée de travail.

Le temps de travail, sa répartition et son organisation constituent un enjeu de répartition des richesses produites et de transformation sociale.

C'est pourquoi la nouvelle étape de réduction du temps de travail sans perte de salaire que propose la CGT doit être encadrée par la loi, se traduire obligatoirement par des créations d'emplois et prendre en compte une meilleure organisation du travail négociée avec les salarié-es et leurs syndicats.

Orientations

- **Le congrès déclare que la revendication de la réduction du temps de travail à 32h00 est une revendication centrale s'opposant aux logiques patronales et aux projets gouvernementaux. Les syndicats s'engagent à porter la campagne confédérale et inscrire la revendication dans les cahiers revendicatifs et les mobilisations à venir. Gagner les 32h nous invite à débattre et convaincre les salarié-es, nous nous engageons dans une bataille idéologique de haut niveau. L'Union départementale mettra à disposition formations et journées d'études, matériel et supports de communication. Un collectif sera constitué à partir des syndicats qui engageront des plans d'actions concrets. Un bilan de la campagne sera effectué au 53e congrès de l'Union départementale.**

Lutter pour et avec la jeunesse

« L'Hérault est l'un des départements les plus attractifs de France, après les deux départements corses. Entre 2014 et 2020, la population augmente d'en moyenne 1 % chaque année sous le seul effet des migrations résidentielles, ce qui représente environ 12 000 habitants supplémentaires chaque année. Parmi ces nouveaux arrivants, six sur dix sont des jeunes (18-24 ans) ou des retraités.

En 2018, 12 000 jeunes âgés de 18 à 24 ans se sont installés dans le département et 9 000 en sont partis. Les jeunes représentent 33 % du gain migratoire du département en provenance d'autres départements français. Ils viennent principalement des départements voisins : du Gard, des Bouches-du-Rhône, des Pyrénées-Orientales ou de l'Aude. Environ 2 000 autres jeunes sont arrivés sur le territoire en provenance de l'étranger.

Ces nouveaux habitants âgés de 18 à 24 ans viennent souvent afin de poursuivre leurs études. En 2020, près de 86 000 étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur dont 81 000 à Montpellier. Près de trois sur quatre étudient à l'université. Montpellier est la quatrième ville française par son nombre d'étudiants derrière Paris, Toulouse et Lyon. Leur poids dans la population est particulièrement important : 16 % des Montpelliérains sont étudiants (15 % des Toulousains). Les jeunes de 18 à 24 ans représentent 9,4 % de la population de l'Hérault, soit 1,5 point de plus qu'en France métropolitaine. »³

On estime que deux tiers des jeunes venu-es pour étudier restent ensuite sur le département pour travailler. Si la crise sanitaire n'a pas créé la précarité de la jeunesse, elle l'a amplifiée et rendue manifeste à travers les longues files d'attente devant les distributions alimentaires, les retours contraints au sein du foyer parental, le décrochage scolaire, etc. Mais cette fragilité sociale et économique était bien réelle avant 2019. Ainsi, en 2016, 20,8 % des « élèves et étudiants » vivaient déjà sous le seuil de pauvreté. 1,46 % d'entre eux déclarait exercer

une activité rémunérée en parallèle de leurs études. En 2016 déjà, 30 % des étudiant-es avaient renoncé à des soins ou à des examens médicaux pour des raisons financières au cours des douze derniers mois. L'accès à un emploi décent est également un parcours du combattant : les jeunes servent de variable d'ajustement, cumulent les emplois précaires, de courte durée et très faiblement rémunérés. Ils et elles sont en moyenne deux fois plus touché-es par le chômage que l'ensemble de la population.

Il en va de même pour le budget consacré au logement, qui est tout aussi exorbitant pour un-e étudiant-e que pour un-e jeune travailleur-se et la majorité des salarié-es.

La jeunesse est loin d'incarner une réalité uniforme, elle ne peut être simplement contenue dans une tranche d'âge déterminée. Ce qui apparaît néanmoins est qu'elle n'est plus, depuis longtemps, un temps de répit propice aux expériences pour se choisir un chemin dans la vie. Elle est de plus en plus tôt jetée en pâture à la violence de la société capitaliste et de son exacerbation des inégalités sociales.

De plus, en ayant grandi dans le chômage de masse, dans un environnement où les diplômes ne sont pas systématiquement reconnus ni valorisés en termes d'emploi et de salaire, une partie de la jeunesse a délaissé le salariat au profit de l'ubérisation. Elle en paie aujourd'hui le prix : elle n'a gagné ni en autonomie ni en reconnaissance sociale et a lourdement perdu sur le plan de la protection sociale (droits à la formation, au chômage ou à la retraite).

Face à cet état de fait indéniable et désastreux, les gouvernements successifs ont toujours renoncé à mettre en œuvre un plan politique d'ensemble pour la jeunesse.

Pour toutes ces raisons, parce qu'une rupture radicale est urgente, les syndicats de l'Hérault réunis lors de leur 52^e congrès décident d'impulser une campagne revendicative autour du plan CGT pour la jeunesse.

Orientations

Mettre en place un collectif « Jeunes ».

Mettre en place, dans le cadre de l'activité spécifique à destination des Ingénieurs, cadres et technicien·nes (ICTAM), un collectif « Jeunes diplômé·es » qui a pour fil conducteur le travail sur les freins et les leviers à la syndicalisation des jeunes diplômé·es. Ses missions principales sont de :

- produire des outils afin d'aller à la rencontre des jeunes cadres et technicien·nes pour les convaincre de nous rejoindre.
- les orienter vers les organisations CGT qui leur correspondent.

Le congrès décide :

- impulser la syndicalisation des jeunes ;
- leur donner toute leur place à chaque niveau de l'organisation ;
- accueillir, de former les jeunes syndiqué·es afin de favoriser la transmission ;
- se donner pour objectif la création d'un syndicat d'étudiant·es salarié·es ;
- mener la bataille en direction des jeunes diplômé·es en renforçant la commission départementale de l'UGICT ;
- impulser la bataille revendicative autour des propositions CGT ;
- maintenir les liens avec les différentes organisations de jeunesse ;
- organiser des assises de la jeunesse au niveau départemental ou régional ;
- mettre en place un collectif « Jeunes » et un « Jeunes diplômé·es »

Renforcer la place des femmes dans la CGT et l'activité femmes-mixité

Pour renforcer la place des femmes dans l'union départementale 34, le combat pour l'égalité femmes-hommes dans le travail comme dans la vie privée est fondamental et doit être collectif, afin de transformer le travail et changer la société.

La lutte contre le patriarcat et le progrès de l'égalité femmes-hommes sont des enjeux importants dans le travail comme dans la société, ainsi que dans nos organisations syndicales.

91 % des familles monoparentales sont des femmes. 57,6 % des familles monoparentales vivent en dessous du seuil de bas revenus, contre 23,3 % des couples avec enfants : la corrélation entre monoparentalité et précarité est très prégnante et concerne très majoritairement les femmes.

Elles sont de plus en plus nombreuses à travailler, mais un tiers d'entre elles travaillent à temps partiel. Elles sont 54 % au RSA.

Les dernières statistiques confirment que les femmes perçoivent un salaire inférieur de 25 % et des pensions retraite inférieures de 40 % à leurs collègues masculins.

La Fonction publique n'est pas épargnée par ce phénomène, 61 % des fonctionnaires sont des femmes (dont 58 % dans la fonction publique d'État, 74 % dans l'Hospitalière, 59 % dans la Territoriale), mais elles sont minoritaires dans tous les postes d'encadrement.

Dans nos entreprises, nos établissements et nos organisations, l'égalité femmes-hommes doit être une activité intégrée pour :

- lutter contre la précarité, les inégalités salariales et les violences sexistes et sexuelles dans et hors du travail ;

- renforcer la place des femmes dans la CGT et gagner la mixité à tous les niveaux.

Lors du combat contre la réforme des retraites, les femmes se sont massivement mobilisées contre cette loi qui les attaquait directement, au vu des inégalités qu'elles subissent et que la réforme a amplifiées.

Cette dynamique a accentué l'envie de revendiquer plus énergiquement l'augmentation des salaires qui permettrait automatiquement, par la fiscalité, les cotisations aux caisses de l'État et de la protection sociale :

- de meilleures pensions de retraite ;
- l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, qu'assurerait une rémunération égale à travail de valeur égale ;
- l'amélioration des conditions de travail ;
- la réduction du temps de travail, instrument de lutte contre le chômage de masse et contre les inégalités entre les femmes et les hommes ;
- reconnaissance des qualifications et de l'expérience professionnelle ;
- la lutte contre les violences sexistes et sexuelles sous toutes leurs formes.

Si, lors de nos derniers congrès, nous ne comptons que 43 % de syndiquées, de belles avancées sont faites grâce au plan de syndicalisation, dans nos syndicats, qui ont permis de dépasser les 46 % de femmes.

Des efforts doivent être faits sur le plan matériel (programmation des activités et réunions syndicales, prises en charge collectives des gardes d'enfants, etc.) pour permettre aux femmes de participer et de prendre des responsabilités au sein de notre organisation.

Orientations

Pour faire vivre notre syndicalisme féministe, nous nous engageons, dans le respect de la Charte « Égalité » annexée aux statuts de la CGT, à :

- renforcer l'activité du collectif « Femmes mixité » de l'union départementale 34 pour aider les syndicats à intégrer systématiquement ce combat dans leurs propositions aux salarié·es, dans les négociations et les luttes et les aider à organiser des initiatives sur l'égalité professionnelle ou les violences ;
- poursuivre un programme de formation et l'organisation de journée d'études tout au long de l'année ;
- continuer la construction de mobilisations unitaires comme le 8 mars et le 25 novembre avec les associations et les partis politiques féministes, dans le respect de nos prérogatives, de nos valeurs et de notre indépendance ;
- faire du 8 mars une grande journée de grève pour les droits des femmes ;
- intégrer la question de l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans la formation syndicale ;
- présenter régulièrement un bilan de syndicalisation sexué et un bilan de la place des femmes dans nos instances de la CGT et des entreprises ;
- combattre et bannir dans nos organisations les violences sexistes et sexuelles (VSS) ;
- engager une campagne de syndicalisation et de renforcement, en particulier dans le cadre des élections des fonctions publiques ;
- permettre à toutes les femmes qui le souhaitent de prendre un mandat syndical ;
- veiller à respecter la parité dans les désignations et mandatements ;
- poursuivre l'organisation des initiatives femmes-mixité dans nos organisations de l'union départementale 34 et aussi des initiatives vers un public plus large ;
- dénoncer et faire sanctionner les entreprises qui n'ont pas de plan de prévention des VSS ;
- garantir aux victimes de VSS – au travail ou non – un certain nombre de droits permettant de protéger leur droit au travail : interdiction des sanctions, réaménagement du temps et de l'espace de travail, mobilité géographique, jours de congés spécifiques, aide juridique, etc.

Lutter contre le sexisme ordinaire et contre toute VSS

Nous devons poursuivre et amplifier la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Nos règles de vie prévoient clairement que le sexisme, le racisme, les discriminations LGBTQIA+ ou toute autre discrimination n'ont pas leur place à la CGT. À nous d'agir pour que la CGT soit exemplaire dans notre organisation et sur nos lieux de travail.

Les comportements sexistes ne sont pas toujours conscients et peuvent être perpétrés aussi bien par des femmes que par des hommes et ancrés dans le quotidien : remarques sexistes, blagues graveleuses, critiques vestimentaires, etc. La CGT est traversée également par le sexisme, qui participe aux rapports de domination. Il est donc essentiel de travailler

et de déconstruire tous les stéréotypes de genre qui traversent le monde du travail et prennent des formes particulières au sein de la CGT. Il est nécessaire d'accompagner les victimes et d'aider nos organisations.

Nous devons mettre en œuvre, au sein de l'ensemble des organisations de la CGT de l'Hérault, le cadre commun d'action contre les violences sexistes et sexuelles dans la CGT adopté lors du Comité confédéral national (CCN).

Comme décidé lors du 52e congrès confédéral, nous devons veiller à intégrer ce sujet dans nos formations syndicales et former les équipes dirigeantes de notre union départementale.



Le syndicalisme retraité, un enjeu pour toute la CGT

Le département de l'Hérault compte plus de 280 000 retraité-es. Il s'agit d'une évolution démographique due au climat qui signe les progrès réalisés en termes de paix, de bien-être et d'une couverture sociale de haut niveau.

Ils et elles ont consacré la moitié de leur vie à produire des richesses pour notre pays. Ils et elles ont cotisé toute leur vie de salarié-e pour avoir le droit de bénéficier d'une pension qui réponde à leurs besoins de vie à la retraite et d'une protection sociale de qualité. Mais à cause des carrières hachées, du travail précaire (grande distribution, aide à la personne, etc.) et des inégalités salariales, les femmes ont des pensions de 40 % inférieures à celles des hommes. Elles représentent les trois quarts des pensionné-es qui touchent moins de 1 000 € par mois.

Ils et elles sont particulièrement actif-ves dans la vie associative, municipale et culturelle. Ils et elles offrent également leurs services et leur expérience auprès de leur famille. Ils et elles participent à la vie économique du pays, notamment en générant des créations d'emplois répondant à leurs besoins spécifiques évalués à 150 milliards d'euros annuels.

De ce fait, personne n'a à gagner à leur appauvrissement, leur marginalisation, voire l'accusation d'inutilité qui commence à se développer à leur encontre. Bien au contraire, dans l'intérêt de l'ensemble de la société, les politiques publiques doivent favoriser leur autonomie, leur santé et leur bien-être.

Partie prenante du mouvement social, les retraité-es ne renonceront pas à la défense de droits chèrement acquis ni à la conquête de nouveaux droits au bénéfice de tous. Ils et elles représentent une force avec laquelle il faut compter.

Cette place et ce rôle doivent être reconnus. Leurs aspirations et leurs revendications doivent être entendues et satisfaites.

Pour défendre les conquits sociaux, la solidarité intergénérationnelle est plus nécessaire que jamais.

Nous devons insister pour que la prise en compte du « Bien vieillir » et de l'autonomie soit intégrée dans la branche maladie de la Sécurité sociale, assise sur les cotisations, avec une loi-cadre permettant l'instauration d'un grand service public de l'aide à l'autonomie à domicile et en établissement.

Dans la CGT, les retraité-es représentent une force à part entière, importante, et non une charge.

Néanmoins, pour élaborer les revendications en les fondant sur les besoins des retraité-es dans leur vie de tous les jours, il faut renforcer le syndicalisme spécifique retraité.

Cela dépend en grande partie de la continuité syndicale de celles et ceux qui partent à la retraite.

Rester syndiqué-e, même à la retraite, c'est un travail à mener conjointement dans les syndicats entre actifs et retraités pour éviter que les partants n'abandonnent leur syndicat. Le renforcement des sections de retraité-es est un combat permanent qui concerne toute la CGT et pas seulement les sections syndicales « Retraités ».

Les retraité-es doivent s'organiser en sections syndicales d'entreprise et sur les lieux de vie au plus près du quartier, village ou ville pour défendre leur pouvoir d'achat, la protection sociale, les services publics et la qualité de vie.



Orientations

Le 52^e congrès de l'union départementale CGT de l'Hérault décide de :

- mieux faire connaître la nécessité du syndicalisme retraité en entreprise et sur les lieux de vie ;
- amplifier les campagnes de renforcement par la continuité syndicale et en gagnant de nouvelles adhésions de retraité·es ;
- créer les conditions d'une vie syndicale retraitée dynamique et attractive ;
- organiser des journées d'information pour les retraité·es et futur·es retraité·es : « Découvrir le syndicalisme retraité » ;
- se fixer l'objectif de syndiquer 1 % des retraité·es du département dans la mandature, ce qui équivaut à doubler le nombre de syndiqué·es actuels.



Tourisme loisirs culture et sports, une ambition sociale subversive

Jusqu'au Front Populaire, le tourisme est réservé presque exclusivement à la bourgeoisie. À partir de 1936, avec le droit aux congés payés (deux semaines), les salarié-es découvrent l'accès aux vacances. Dans le même temps, l'Organisation internationale du travail (OIT) vote la Convention n°52 sur les congés payés.

Le gouvernement du Front Populaire veut permettre le départ en vacances des salarié-es et s'attaque aux obstacles financiers : l'instauration d'une réduction de 60 % sur les billets de train permet à 550 000 salarié-es de partir (le double en 1937). Les infrastructures d'accueil manquent, le Gouvernement instaure donc différentes aides pour les auberges de jeunesse, les campings et les centres de vacances. Dans l'après-guerre, une véritable politique du tourisme est instaurée, abandonnée depuis pour laisser la place au marché.

Nous devons mener une bataille pour regagner une politique publique ambitieuse sur la question de l'accès aux vacances pour toutes et tous. En France, le tourisme représente 3 % du PIB, soit 67 milliards d'euros. Le secteur de l'hébergement-restauration dénombre 1,3 million de salarié-es du secteur privé en 2022, soit 6,5 % du salariat privé. C'est une industrie à part entière sur notre département et notre région.

Selon une étude du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC), 40 % des Français-es ne partent pas en vacances dans l'année. Ce taux monte à 58 % des personnes aux revenus inférieurs à 1 285 euros mensuels, mais baisse à 24 % de celles qui disposent de plus de 2 755 euros (données de janvier 2024).

La question est bien sûr financière : le transport, l'hébergement et les activités coûtent cher et les aides sont insuffisantes. Elle est aussi culturelle, quand on vient d'un milieu aisé, qu'on a eu l'occasion de partir souvent, on a pris goût au voyage. À cela s'ajoute également des spécificités comme le handicap, pour lequel les transports, les hébergements et les activités ne sont pas forcément adaptés.

Les activités sociales et culturelles sont une conquête du monde du travail, par le monde du travail, pour le monde du travail. Il s'agit donc bien d'un projet émancipateur, d'une perspective de transformation sociale. C'est une dimension subversive de l'activité syndicale, alors que le patronat ne parle qu'intensification du travail et maximisation des profits, alors que des milliardaires achètent des médias pour diffuser les idées d'extrême droite. Agir culture, penser vacances, loisirs et sports, construire éducation populaire, c'est affirmer un choix de société dont la finalité est la satisfaction des besoins des travailleur-ses et de leur famille.

Orientations

- **Le 52^e congrès de la CGT de l'Hérault appelle les syndicats à prendre à bras le corps les problématiques de tourisme social et d'accès à la culture. Le congrès appelle l'ensemble de nos CSE à se réapproprier la dimension politique de leur activité sociale et culturelle, à adhérer à l'association Tourisme Loisirs Culture (TLC) Occitanie.**

S'ORGANISER POUR GAGNER

Construire le syndicalisme de masse au service des luttes !

Le 52^e congrès de l'union départementale se félicite du nombre croissant d'adhésions durant les trois derniers exercices, ce qui nous permet de dépasser 10 000 adhérent-es. Nous nous félicitons également de la progression du nombre d'adhérent-es sur le plan confédéral avec le dépassement de la barre des 600 000 et le renforcement de la CGT pour la première fois depuis 2012.

La démarche « Vie syndicale » mise en place depuis le 51^e congrès a porté ses fruits lorsque le travail croisé entre l'union départementale et les fédérations a été réalisé. On constate, partout où ce travail a été réalisé et suivi, une augmentation de l'audience et du nombre de syndiqué-es.

L'union départementale coordonne une démarche de campagnes électorales sur la base d'une analyse et d'un suivi en temps réel des élections avec l'outil confédéral de Ressources et données (RED), ainsi que d'un ciblage précis prenant en compte les entreprises où nous sommes absent-es.

Chaque union locale ou professionnelle doit s'inscrire dans cette démarche et engager un suivi des implantations réalisées ou à réaliser afin de se doter d'objectifs mesurables en matière d'audience et de renforcement.

Chaque union locale et professionnelle doit se doter d'une cible d'implantation à fort enjeu électoral dans une entreprise de son secteur professionnel ou territorial.

Les syndicats et sections syndicales, réunis en congrès, s'engagent dans des plans de parrainage, de redéploiement, à mettre des moyens au service des campagnes électorales et des plans de syndicalisation.

Chaque syndicat ou section syndicale se dote d'un objectif d'augmentation de son influence électorale, ainsi que d'objectifs

de syndicalisation prenant en compte, par exemple, l'écart qui existe entre le nombre de votant-es aux élections professionnelles et le nombre de syndiqué-es :

- chaque élu-e se verra proposer une formation au mandat ;
- chaque salarié-e présenté-e sur une liste CGT se verra remettre la charte des élu-es et mandaté-es et sera à jour de ses cotisations à 1 % de son salaire net, primes comprises ;
- chaque syndiqué-e doit pouvoir accéder aux différentes formations syndicales ;
- le congrès mandate la direction de l'union départementale pour organiser de nouvelles assises élu-es et mandaté-es et renforcer la formation des dirigeant-es de syndicats pour les aider dans leurs fonctions et leurs engagements ;
- le congrès recommande aux syndicats et sections syndicales de se doter de secrétaires à la Vie syndicale et à la Formation, en plus des responsables au Secrétariat général, à la Politique financière et à la Communication ;
- le congrès affirme que dans chaque union locale ou union professionnelle, un-e responsable « Vie syndicale » doit être élu-e pour impulser et mener à bien la politique de syndicalisation ambitieuse décidée par le congrès.

Le congrès affirme que des réunions « Vie syndicale » doivent être tenues afin que puissent être abordées sur une journée spécifique les questions de vie syndicale avec l'ensemble des responsables « Vie syndicale », secrétaires généraux, responsables « Formation » et « Politique financière » des syndicats et des sections syndicales, des unions locales et syndicales, pour faire des points

d'étape sur les objectifs définis en congrès sur la syndicalisation et notre influence.

La connaissance de nos forces organisées et leur saisie dans le CoGiTiel sont des éléments fondamentaux de la vie syndicale, ainsi que pour la réception des informations confédérales et fédérales par nos syndiqué-es. Le congrès mandate la direction élue pour assurer le déploiement de la future version du CoGiTiel, qui intégrera le CoGiTiel, CoGéTise et l'outil du trésorier.

Depuis 2008, la représentativité oblige les syndicats à respecter de nombreuses règles, notamment sur la transparence financière et la mise à jour des statuts. Les syndicats de l'Hérault, réunis en congrès, s'engagent à tenir des congrès conformément aux obligations statutaires, à publier leurs comptes tous les ans, après les avoir validés en CE et arrêtés lors d'un bureau. Les congrès et AG font vivre le débat démocratique dans la CGT et maintiennent un lien privilégié avec nos syndiqué-es.

Le 52^e congrès rappelle que pour créer un syndicat, celui-ci doit disposer d'un nombre d'adhérent-es suffisant pour mener l'activité syndicale, mais aussi permettre le débat entre les syndiqué-es. En dessous de 15 adhérent-es, le congrès recommande de rattacher les

adhérent-es, sous la forme d'une section, à un syndicat de site, local, départemental, professionnel ou interentreprises.

La syndicalisation des jeunes est un enjeu essentiel du mandat qui s'ouvre. Elles et ils sont durement touché-es par un système capitaliste qui les pousse vers la précarité. Constatant la faiblesse du syndicalisme étudiant depuis de très nombreuses années et les attentes de beaucoup de jeunes vis-à-vis de la CGT, le congrès décide qu'il faut modifier notre démarche. Le congrès confédéral doit débattre et décider d'une dynamique de syndicalisation massive de la jeunesse, sans exclure les étudiant-es. Le congrès donne mandat à la nouvelle direction élue pour travailler à la création d'une organisation syndicale pour les jeunes salarié-es étudiant-es, lycéen-nes ou apprenti-es.

Comme lors du 51^e congrès, le 52^e congrès réaffirme l'ambition de porter à 10 % l'objectif de renforcement dans chaque entreprise. 10 % de syndiqué-es dans chaque entreprise, c'est l'assurance de conserver ou d'atteindre la représentativité syndicale. C'est un socle solide pour asseoir le rapport de force dans l'entreprise. L'union départementale animera une campagne de syndicalisation autour du 10 %.



L'union locale, outil de proximité au service des salarié·es, des syndicats et de la CGT

« L'Union locale impulse et coordonne l'activité de la CGT dans son secteur. Elle est le lieu privilégié où les syndicats et sections syndicales (...) peuvent définir et préciser leurs objectifs communs, épauler mutuellement leurs actions, donner toute l'ampleur nécessaire sur son territoire. Elle contribue à la création et au développement d'organisations syndicales (...). »⁴

La lutte contre la réforme des retraites a démontré la nécessité et la pertinence de notre implantation locale, à travers notre réseau d'unions locales, en réussissant des mobilisations d'ampleur inédite.

Ces unions locales permettent d'animer une vie syndicale riche, de proximité, au service des syndicats, des travailleuses et travailleurs, et au service des luttes.

Les unions locales sont, avec les syndicats, le premier lieu d'accueil des travailleuses et travailleurs et de découverte de la formation syndicale.

Le lien entre l'union départementale et les unions locales, le lien entre les différentes unions locales ont permis de coordonner des actions partout sur le département. Ceci démontre la pertinence de notre maillage territorial au travers de nos unions locales.

La coordination des syndicats, au travers de leurs unions locales, à l'inverse du repli sur soi, qui n'est bénéfique à personne, a permis, quand les appels à la grève et à mobilisation étaient lancés, de connaître une efficacité de l'activité syndicale CGT au sein de l'outil des syndicats que sont les unions locales.

Cette activité de nos unions locales a permis de donner de la visibilité à notre organisation syndicale.

Avec la réduction des moyens syndicaux, les syndicats ont tendance à se replier sur eux-mêmes. Lors du comité général de décembre 2023, un manque de camarades mis à disposition au sein de l'activité interprofessionnelle a été exprimé. Or, nous constatons par ailleurs chaque année que l'ensemble des moyens syndicaux n'est pas utilisé.

Nos unions locales, ayant une connaissance fine de leur territoire, de leur économie locale et de la situation de l'emploi, sont les plus à même de développer des projets de territoires correspondant aux aspirations réelles des travailleuses et des travailleurs. Le but est de permettre aux salarié·es de vivre et travailler dignement au pays.

Le 52^e congrès des syndicats CGT de l'Hérault invite les syndicats à :

- consacrer au moins 10 % de leur temps syndical à l'activité interprofessionnelle;
- participer à l'activité des unions locales (CE, AG, congrès, etc.);
- inscrire des syndiqué·es dans les plans de formation;
- enrichir les équipes de formation syndicale;
- participer aux campagnes et actions des unions locales.

La question de l'engagement des syndiqué·es sur leur lieu d'habitation, quand leur syndicat adhère à une union locale différente, doit être posée pour adapter notre outil syndical aux conditions de vie et de travail d'aujourd'hui. Cette question devra être portée lors du prochain congrès confédéral. Le 52^e congrès invite les syndicats à permettre à celles et ceux de leurs syndiqué·es qui le souhaitent de militer sur leur lieu de vie quand celui-ci est éloigné de leur lieu de travail.

Le congrès mandate la nouvelle direction départementale à continuer le travail de revitalisation de nos unions locales et à continuer à réfléchir à notre maillage territorial de proximité, notamment sur le montpellierain.

Comme décidé lors du 50^e congrès, il mandate la nouvelle direction à poursuivre la réflexion sur la possibilité d'une Bourse du travail départementale sur le territoire montpellierain.

Pour des Unions locales encore plus proches

Depuis son origine, la CGT a fait de la proximité avec les salarié-es, plus singulièrement avec ses syndiqué-es, son ADN. L'implantation territoriale de notre organisation, avec ses Bourses du travail, est historique.

L'actualité récente, lors du mouvement contre la réforme des retraites de 2023, a montré le caractère primordial des structures territoriales de proximité que sont nos unions locales. Elles ont été des pièces maîtresses dans l'impulsion et la dynamique revendicative, car en proximité et en lien permanent avec les syndiqué-es et les syndicats.

Nos unions locales servent le renforcement de notre organisation, car ce sont elles qui maîtrisent les territoires, ce sont elles qui s'implantent dans de nouvelles entreprises par la négociation de protocoles d'accord préélectoraux (PAP).

Conformément à la décision et au débat de notre dernier comité général et après plusieurs réunions de travail avec les UL et consultation des commissions exécutives (CE) de ces dernières, il paraissait nécessaire qu'un redécoupage territorial soit proposé à notre congrès.

Les bassins de vie, d'emploi et les déplacements évoluent sur notre département et nous devons nous y adapter pour faire progresser notre organisation.

C'est ainsi que l'UL d'*Agde-Pézenas* verrait son territoire s'agrandir et désormais intégrer les communes d'*Alignan-du-Vent*, *Cazouls-d'Hérault*, *Nizas* et *Saint-Pons-de-Mauchiens*, plus proches de cette union locale que de celle de *Béziers*.

L'union locale de *Bédarieux*, elle, verrait son territoire s'étendre jusqu'au *Saint-Ponais* au nord et *Roquebrun* au sud, reprenant ainsi les communes d'*Autignac*, *Berlou*, *Boisset*, *Cabrerolles*, *Cambou-et-Salvergues*,

Caussiniojols, *Colombières-sur-Orb*, *Courniou*, *Fraisse-sur-Agout*, *La Salvétat-sur-Agout*, *Laurenès*, *Le Soudié*, *Mons*, *Olargues*, *Pardailhan*, *Prémian*, *Rieussec*, *Riols*, *Roquebrun*, *Rosis*, *Saint-Étienne-d'Albagnan*, *Saint-Jean-de-Minervois*, *Saint-Julien*, *Saint-Martin-de-l'Arçon*, *Saint-Pons-de-Thomières*, *Vélieux*, *Verrières-de-Moussans* et *Viéussan*.

L'union locale de *Sète* reprendrait dans son champ géographique les communes de *Cournonsec*, *Cournonterral*, *Marseillan* et *Villeneuve-lès-Maguelone*.

L'union locale de *Ganges*, qui effectue depuis de nombreuses années les PAP, collages et tractages jusqu'à *Saint-Gély-du-Fesc* au sud et *Saint-Mathieu-de-Trévières* à l'est, reprendrait sur son territoire les communes de *Cazeville*, *Claret*, *Fontanes*, *Lauret*, *Les Matelles*, *Saint-Gély-du-Fesc*, *Saint-Jean-de-Cuculles*, *Saint-Mathieu-de-Trévières*, *Sauteyrargues*, *Vacquières* et *Valflaunès*.

Mauguio, se situant à moins de 10 min en voiture de la Maison des syndicats, rejoindrait le périmètre de l'union locale de *Montpellier*.

Sur la même logique de proximité et de temps de trajet, l'union locale de *Lodève-Clermont* verrait son territoire s'agrandir des communes d'*Aniane*, *Argelliers*, *Cabrière*, *Fontes*, *La Boissière*, *Péret* et *Usclas-d'Hérault*.

Enfin, *Lunel* verrait son territoire s'étendre au nord et à l'est en reprenant les communes de *Castrics*, *Garrigues*, *Saint-Bauzille-de-Montmel*, *Saint-Vincent-de-Barbeyrargues* et *Sainte-Croix-de-Quintillargues*.

Les syndicats CGT du département de l'Hérault, réunis en congrès, décident d'une modification du périmètre des unions locales afin d'être plus efficaces dans l'implantation de la CGT et la défense des travailleuses et des travailleurs.



Uniques, ensemble.

Ensemble, nous nous mobilisons pour une évolution positive de la société. Une transformation inclusive vers un monde qui ne laisse personne sur le bord du chemin. Un monde où tout le monde a sa place.

Et ce, quels que soient son identité, son parcours, ses aspirations.

Nous sommes tous différents, et nos différences nous réunissent.

Mieux, elles nous réussissent.

SANTE | PREVOYANCE | EPARGNE & SERVICES FINANCIERS | RETRAITE

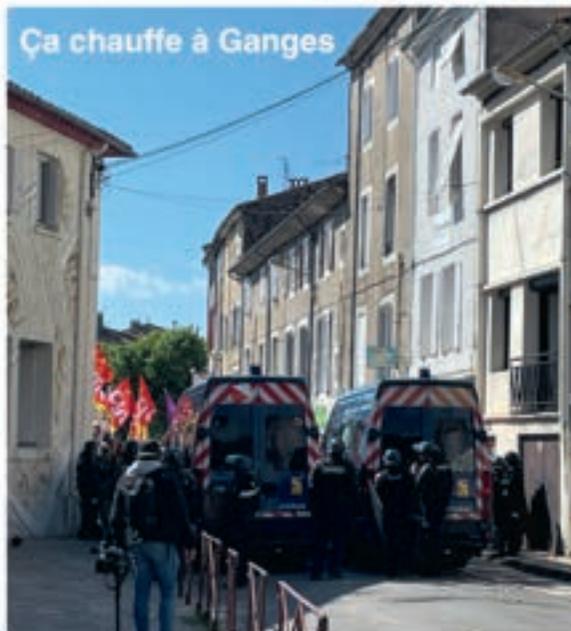


APICIL Transverse Association de moyens du Groupe APICIL régie par la loi du 1er juillet 1901, n° SIREN 417 591 871 - siège social: 38 rue François Peissel 69300 Caluire-et-Cuire **GRESHAM Banque SA** à Direction et Conseil de Surveillance au capital de 8 997 634 €, RCS Paris 341 911 578, N°14.120, siège social : 20 rue de la Baume - CS 10020 - 75383 Paris Cedex 08. Établissement de Crédit 14.120 soumis au contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest - CS 92459 75436 Paris Cedex 09 **APICIL Asset Management SA** au capital de 8 056 100 € - RCS Paris 343 104 949 - SGP - Agrément AMF n° GP 98038 Siège social 20 rue de la Baume - CS 10020 - 75383 Paris CEDEX 08
Photo : Shutterstock - IN21/FCR0015 - communication publicitaire à caractère non contractuel

Solidarité ONET



Ça chauffe à Ganges



Camarade gazé à Ganges





DIAGORIS

EXPERTISE

Notre engagement et nos valeurs

Diagoris est un cabinet d'expertise comptable au service exclusif des représentants des salariés. Depuis 2009, Diagoris s'engage à défendre les intérêts des salariés dans le cadre de ses missions légales de conseil et d'accompagnement des CSE et des organisations syndicales. Cet engagement s'appuie sur des valeurs fortes de solidarité, de justice et d'égalité au service des salariés et de leurs représentants.

Notre expertise pluridisciplinaire

Le cabinet Diagoris est implanté sur l'ensemble du territoire français et dispose d'une expertise pluridisciplinaire lui permettant de conseiller et d'accompagner les salariés et leurs représentants dans tous les domaines du dialogue social avec les directions (questions sociales, économiques, financières, stratégiques, organisationnelles, etc.) et dans tous les secteurs d'activité (énergie, transport, services, santé, etc.).

Les missions légales d'expertise auprès des CSE

Le cabinet Diagoris intervient principalement dans le cadre des missions légales d'expertise auprès des CSE, prévues par le code du travail :

- ◆ consultation sur les orientations stratégiques de l'entreprise (80% employeur/20% CSE*)
- ◆ consultation sur la situation économique et financière de l'entreprise (100%employeur)
- ◆ consultation sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi (100%employeur)

* Sous certaines conditions, l'expertise peut être financée à 100% par l'employeur.

Ces consultations sont récurrentes et nous accompagnons sur le long terme les salariés et leurs représentants pour défendre leurs intérêts auprès des directions. Nous intervenons également dans le cadre de consultations ponctuelles liées à des événements particuliers:

- ◆ consultation dans le cadre d'une opération de concentration (80% employeur/20% CSE*)
- ◆ droit d'alerte économique (80% employeur / 20% CSE*)
- ◆ consultation dans le cadre d'un projet de licenciements collectifs pour motif économique(80% employeur/20% CSE*)
- ◆ consultation dans le cadre d'une offre publique d'acquisition (80% employeur/20% CSE*)

Notre cabinet peut être mandaté pour apporter toute analyse utile aux organisations syndicales pour préparer la négociation d'un accord de performance collectif ou d'un accord relatif au contenu d'un plan de sauvegarde de l'emploi.

Les missions d'expertise SSCT

Le cabinet Diagoris accompagne aussi les salariés et leurs représentants dans le cadre des missions auprès des CSE et des CSSCT à travers sa filiale agréée Sésame Ergonomie:

- ◆ lorsqu'un risque grave, identifié et actuel, révélé ou non par un accident du travail, une maladie professionnelle ou à caractère professionnel est constaté dans l'établissement (100%employeur)
- ◆ en cas d'introduction de nouvelles technologies ou de projet important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail (80% employeur/20% CSE*)
- ◆ dans les entreprises d'au moins 300 salariés, en vue de préparer la négociation sur l'égalité professionnelle (80% employeur/20% CSE*) .

La formation des représentants des salariés

Au-delà des missions légales d'expertise, le cabinet Diagoris accompagne les représentants des salariés à travers une offre complète de formations (économique, social, droit du travail, sécurité au travail, etc.) afin de développer les compétences utiles à leurs missions de défense des intérêts des salariés.

DIAGORIS

ARNAUD KIEFER

*Responsable Relations Extérieures &
Partenariats- Grand Sud*

06 37 87 67 29

arnaud.kiefer@diagoris.fr

CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE

DIAGORIS.FR

7 place du Pdt Thomas Wilson
31000 TOULOUSE

Centre Regus Les Grands Hommes
33000 BORDEAUX





Action CGT 34

Journal édité par
l'Union Départementale CGT de l'Hérault

UD CGT 34 Maison des syndicats

474 Allée Henry II de Montmorency
34000 Montpellier

Tél. : 04 67 15 91 67

Fax : 04 67 15 63 92

Mail : secretariat@cgt34.fr

L'actu CGT 34 sur le net, c'est :
<https://herault.cgt.fr/>

L'info, c'est aussi :
facebook.com/udcgt.herault/

Directeur de publication : Serge Ragazzacci

Diffusion gratuite

Impression :

Rivet Presse Edition - Limoges - 05 55 04 49 50

Origine du papier : France



ACTION CGT 34